Image not found or type unknown

Heritage et credit immobilier

Par **sylvie86410**, le **06/06/2009** à **11:47**

bonjour

ma mere est deceder il y a un an avec mon beau pere il ete marier sous le regime de la communauter ma mere n as pas fait de testament et pas de contra de mariage
il on acheter ensemble un apartement aujourd hui nous le vondons

suite au decer de ma mere le credit immobilier de france a payer les 50% du credit car ma mere est deceder il rste encore 80000 a payer
et on me dit que je suis obliger de les payer avec mon beau pere pourquoi??
si le credit a payer la part de ma mere pourquoi suis je obliger de payer la moitier du credit??

deja que la maison il a 50% + 1/4 car nous somme 4 dont 3 frere est soeur du meme lit(ma maman)

pourquoi dans ce cas la il ne payerais pas les 50% du credit plus les 1/4

en attente d une reponce

merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés